



Service urbanisme :

04.72.59.22.11

urbanisme@villettassinlademilune.fr

Décembre 2020

Détails des documents à fournir selon votre projet Déclaration préalable

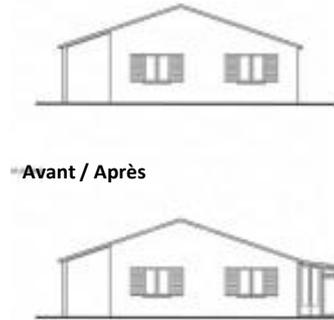
Pour connaître les règles d'urbanisme applicables à votre terrain : consulter le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon :

https://pluh.grandlyon.com/plu.php?select_commune=TASSIN

DP 4 – Plans des façades et toitures

Ils permettent d’apprécier l’aspect extérieur de la construction.

Ils doivent faire apparaître la composition d’ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les portes, les fenêtres, le pourcentage d’inclinaison du toit et plus généralement tout ce qui se voit de l’extérieur.



DP 5 – Une notice explicative et descriptive du projet

Merci de préciser :

- Coloris
- Matériaux
- Harmonisation
- Etat des Lieux
- Aménagement du terrain R431 – 8 du CU
- Coefficient d’emprise au sol (CES)
- Coefficient de pleine terre (CPT)

Informations dans les devis ou catalogues de matériaux

Couleur gris anthracite (RAL 7016)

Enduit ton pierre (T10 PAREX) / Crépi

Matériaux : menuiseries / aluminium / bois

DP 6 – Document graphique permettant de représenter le projet dans son environnement

Il permet d’apprécier la situation du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Le photomontage est une solution possible.



DP 7 & DP 8 – Photographies

DP7 : permet de situer le terrain dans l’environnement proche

DP8 : permet de situer le terrain dans le paysage lointain.

